

Ministry of Education

Financial Analysis and Accountability
Branch
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

**2015:SB31****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires

EXPÉDITRICE : Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : **21 octobre 2015**

OBJET : **Prévisions budgétaires révisées des conseils
scolaires de district - 2015-2016**

J'ai le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires révisées 2015-2016, et les instructions qui s'y rattachent sont maintenant accessibles par l'hyperlien « Prévisions budgétaires révisées » dans la section « Rapport au ministère » du site Web <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/home%20PageFR.htm>.

Les conseils scolaires doivent soumettre leurs prévisions budgétaires révisées 2015-2016 par le SIFE 2.0 à l'adresse <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/workspace/index.jsp>. Les fichiers qui aideront les conseils à remplir leurs soumissions se retrouvent dans la section « Rapport au ministère » du site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières.

Négociations

Étant donné que des négociations à l'échelle provinciale se poursuivent toujours avec certaines fédérations et certains syndicats, les clauses des conventions conclues et ratifiées par les syndicats et le Ministère n'apparaissent pas dans les prévisions budgétaires révisées. Toutefois, les conseils sont demandés d'inclure dans les dépenses, les estimations de la rémunération des groupes d'employés couverts par les conventions collectives ratifiées.

Le Ministère prévoit de mettre à jour les prévisions budgétaires révisées concernant les éléments de rémunération et les plans de congé acquis au sein des subventions pour les besoins des élèves (SBE), une fois que toutes les négociations et conventions collectives ont été ratifiées par les fédérations et syndicats respectifs. De plus amples détails seront communiqués aux conseils scolaires.

Mises à jour des allocations pour les immobilisations

Dans les prévisions budgétaires révisées, certains montants ont été modifiés dans le tableau des SBE, sous les rubriques Immobilisations prioritaires et Maternelle et jardin d'enfants à temps plein.

Ces changements sont assujettis à l'approbation de la lieutenant-gouverneure des modifications au règlement sur les subventions pour les besoins des élèves de 2015-2016. Le Ministère prévoit d'obtenir l'approbation de ces modifications en novembre 2015.

Politique sur les produits d'aliénation

Comme indiqué dans la note de service 2015:B13, le Ministère a révisé une partie de la politique sur les produits d'aliénation (PDA) selon le Règlement de l'Ontario 193/10 — Recettes affectées à une fin donnée. Les révisions sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015 et comprennent les nouvelles façons de comptabiliser des PDA et les exigences relatives aux dépenses, en particulier à celles énoncées dans la politique sur l'amélioration de l'état des écoles (AEE) du Ministère. Les prévisions budgétaires révisées comprennent les révisions de la politique sur les PDA. Ces changements ont été communiqués lors des séances de formation sur les rapports financiers que le Ministère a présentées récemment.

Passif au titre des sites contaminés

De même que pour les états financiers 2014-2015, le Ministère continue de recueillir les données du passif au titre des sites contaminés des conseils scolaires, conformément à la norme du CCSP, SP 3260. Le tableau (tableau 10.7) qui a été ajouté aux états financiers 2014-2015 a aussi été ajouté aux prévisions budgétaires révisées. Les conseils scolaires doivent faire la mise à jour de leur passif au titre des sites contaminés.

Approbation du ministère pour le déficit de l'exercice en cours

La présente vise à vous rappeler qu'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du Ministère s'ils prévoient que leur déficit pour l'exercice sera supérieur au moindre des deux sommes suivantes : 1) l'excédent accumulé aux fins de conformité pour l'exercice précédent ou 2) 1 pour cent (1 %) des revenus de fonctionnement du conseil. L'approbation du Ministère doit être

obtenue dès que le conseil constate que le déficit de l'exercice en cours prévu dépassera le seuil fixé à l'article 231 de la Loi sur l'éducation. Si le déficit de l'exercice en cours prévu dépasse le montant précédemment approuvé pour la même année scolaire, il faut obtenir une nouvelle approbation du Ministère.

Le processus d'approbation du déficit a été modifié pour qu'il soit automatisé dans le SIFE 2.0. Un nouveau formulaire d'approbation du déficit a été ajouté dans les dossiers Entrée et Résultats de la liste des tâches et contient la plupart des données exigées. Les conseils doivent simplement entrer l'explication du déficit.

Tel que déjà mentionné, les conseils sont demandés d'inclure dans les dépenses, les estimations de la rémunération inclut dans les conventions collectives ratifiées. Si celles-ci ne sont pas encore ratifiées, veuillez inclure un montant provisoire pour ces fins. Au moment de la soumission au Ministère, il est possible que les formulaires des prévisions budgétaires ne soient pas mis à jour avec les nouvelles allocations de fonds provenant des conventions collectives récemment conclues. Cela pourrait se traduire avec plusieurs conseils scolaires ayant un déficit de l'exercice en cours dépassant le seuil fixé à l'article 231 de *la Loi sur l'éducation* comme il n'y a pas de montant de financement supplémentaire dans les formulaires pour compenser les dépenses supplémentaires. Le Ministère ajustera le déficit d'exercice en cours dès la réception de la soumission du conseil scolaire afin d'inclure une estimation des nouvelles allocations de fonds résultant des conventions collectives ratifiées. Si le déficit d'exercice en cours d'un conseil scolaire dépasse toujours le seuil de conformité après l'attribution de financement, le personnel des finances du ministère communiquera avec le conseil scolaire pour la demande d'approbation de déficit en cours d'exercice.

Pour en savoir plus sur la soumission de la demande d'approbation, veuillez consulter les instructions détaillées.

Soumission des rapports financiers

Prévisions budgétaires révisées

Veuillez soumettre par voie électronique, d'ici le 15 décembre 2015, une copie des documents suivants :

- Certificat de la directrice ou du directeur de l'éducation
- Rapport de conformité
- Tableaux 9, 10 et 10ADJ
- Section 1A — Sommaire

Parmi les documents mentionnés ci-dessus, seul le certificat de la directrice ou du directeur de l'éducation requiert une signature.

Les documents doivent être sauvegardés en format PDF et envoyés par courriel en pièces jointes à revest@ontario.ca.

Le nom du fichier utilisé doit respecter la [convention des noms](#) qui se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières. Les conseils doivent inclure le texte suivant comme objet du courriel : « Documents à l'appui des prévisions budgétaires révisées 2015-2016 – CSD ## ».

Soumission tardive

La politique sur la soumission tardive s'applique aux prévisions budgétaires révisées 2015-16, c'est-à-dire, que les rentrées de fonds régulières seront réduites de 50% si un conseil scolaire présente ses prévisions budgétaires révisées après le 15 décembre 2015 dans le SIFE. Une fois les prévisions budgétaires révisées soumises, le Ministère reprendra son processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là. Compte tenu de la situation actuelle des négociations et de l'incidence sur les activités régulières du personnel central existant, les conseils qui ne seront pas en mesure de respecter le calendrier de soumission, devraient communiquer le plus tôt possible avec leur analyste financier du Ministère pour faire une demande d'extension formelle.

Personnes-ressources

Pour toute question concernant la trousse des prévisions budgétaires révisées, veuillez communiquer avec votre analyste financier du ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, sous le lien « Pour nous joindre », à l'adresse https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Contact_Us_F.htm

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez contacter :

Nom	N° de téléphone	Courriel
Stevan Garic	416 327-0697	Stevan.Garic@ontario.ca
Emily Wells	416 325-2036	Emily.Wells@ontario.ca
Ruby Hou	416 325-2052	Ruby.KexinHou@ontario.ca
Martin Fry	416 327-9061	Martin.Fry@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session, veuillez contacter :

Nom	N° de téléphone	Courriel
EFIS Support	S.O.	efis.support@ontario.ca
Mark Bonham	416 325-8571	Mark.Bonham@ontario.ca

Original signé par :

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c: Directrices et directeurs de l'éducation
Responsables des finances des conseils scolaires